

PRINCIPES ET PRATIQUES DU DÉSHERBAGE *(C. Lieber, Rapport annuel 2000)*

Désherbage et élimination constituent maintenant une pratique courante, dans les bibliothèques de lecture publique comme dans les bibliothèques universitaires. Ces opérations devenues banales n'en continuent pas moins de soulever de nombreuses questions, lors des inspections ou pendant les stages de formation consacrés à la politique documentaire ou spécifiquement au désherbage.

Les bibliothèques municipales et départementales ont sans conteste une expérience plus longue en la matière que les services communs des universités. Depuis longtemps soumises à la pression d'un public consommateur, elles ont été obligées d'enlever de leur fonds (et de jeter) les documents abîmés. Ce sont maintenant les documents obsolètes et inadaptés, le plus souvent des livres, qui sont en ligne de mire. Dans tous les types de bibliothèques en tous cas, la tendance s'est largement accélérée ces dernières années. On rappellera que le nombre d'éliminations (déclarées) dans les questionnaires statistiques de la DLL a été multiplié par deux et demi entre 1993 et 1997 – il a doublé pendant le même laps de temps dans l'enquête statistique auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU) - conséquence du manque de place, mais aussi de la modernisation des bibliothèques : déménagements, informatisation, volonté de rajeunir et d'actualiser les fonds de libre accès.

► **Bibliothèques territoriales**

Si une certaine régularité s'installe dans les pratiques de désherbage des établissements de lecture publique, il arrive assez fréquemment, en visitant les salles de libre accès ou les locaux de BDP, que l'on soit surpris par l'aspect compact et assez oppressant des rayonnages, ou que l'on remarque au passage des ouvrages périmés qui auraient dû être retirés de la consultation courante, éventuellement stockés en magasin à rotation lente, ou détruits. Dans les bibliothèques municipales, surtout celles qui disposent d'un faible budget d'acquisition, les professionnels hésitent souvent aussi à renouveler leurs usuels de consultation, même progressivement. Encyclopédies, ouvrages de fond manifestement obsolètes desservent pourtant au premier chef le lecteur, et constituent une atteinte visible à la fiabilité de la bibliothèque.

On recommande alors, ainsi qu'en témoignent couramment les rapports d'inspection, d'alléger les rayons ou d'accentuer le désherbage s'il a déjà été mené, en particulier dans les secteurs vite périmés des documentaires (sciences sociales, sciences et techniques...).

De fait, le problème majeur qui entrave la mise en œuvre d'un désherbage en profondeur réside dans le manque de temps à y consacrer, mais aussi dans le sentiment, souvent exprimé par les professionnels pendant les stages, d'une insuffisance de méthode et d'un malaise devant une activité à risque. Les bibliothèques n'affrontent donc réellement les opérations de véritable ampleur que si elles y sont obligées. Lorsque le fonds a été écrémé au minimum pendant de longues années, il arrive un moment où l'on se trouve confronté au manque de place. Déménagements et informatisations soulèvent parfois de redoutables lames de fond. Dans tous ces cas, l'écueil tient à un laminage des collections mené trop rapidement, sans toute la rigueur nécessaire. Les effets de ces dés herbages drastiques, réalisés tambour battant, ont des effets d'autant plus dévastateurs qu'ils sont pour partie irréversibles.

► Critères

Qu'élimine-t-on en premier lieu dans le désherbage régulier "de routine" ? Si l'on met à part le critère d'usure et de détérioration, partout utilisé, les exemplaires multiples et inutiles sont la première cible des campagnes de désherbage. Au delà de ces évidences, les choses deviennent moins simples. Les bibliothèques se contentent souvent de cette première approche, si elle suffit à leurs besoins de place sur les rayonnages. Les plus organisées désherbent ensuite sur le critère d'usage – les systèmes informatiques fournissant maintenant sans difficulté des statistiques de prêt – et sur l'obsolescence : date d'édition, allure extérieure, contenu, illustration ...; on élimine les anciennes éditions après rachat d'éditions plus récentes. Les BDP privilégient le critère d'âge, dans la mesure où elles peuvent plus difficilement s'appuyer sur des résultats de prêt. Le secteur des romans adultes demeure celui où le désherbage a le plus de mal à mordre, en raison de la difficulté d'y appliquer le critère d'obsolescence. Déjà parfois sur-représenté dans les collections courantes des bibliothèques, il a donc tendance à enfler, au détriment des autres domaines. Les supports en dehors du livre sont peu soumis au désherbage : dans les disques ou les vidéos, on ne retire guère que ce qui est détérioré. Les fonds jeunesse, plus rapidement usés, se renouvellent plus vite. Ils sont également moins chers à l'achat.

L'objectif principal est alors d'améliorer l'aspect de la collection, de la rendre plus attractive, intellectuellement et matériellement. Dans les meilleurs cas, les bibliothèques ont en tête le rééquilibrage des fonds, articulé avec une réflexion sur les publics – nouveaux usagers à conquérir ou lecteurs aux besoins mal couverts. La politique de désherbage se trouve alors en principe intégrée à la politique documentaire, et intimement liée à la politique d'acquisition.

► Les opérations de fond

La taille de la bibliothèque est un élément important dans la conduite du désherbage. On trouve plus fréquemment une réflexion élaborée lorsque les établissements sont soumis à la nécessité de travailler en réseau, ou lorsqu'ils ont la chance de bénéficier d'un projet de construction de bonne taille et des moyens adaptés. Ces dernières années, les BMVR ont participé de l'un et de l'autre. Pour ne citer qu'elles, Châlons-en-Champagne, Marseille, Nice, Rennes, Troyes, et les autres se sont lancées dans un désherbage sur grande échelle, en réfléchissant à leur politique documentaire. Souvent logées à l'étroit dans des bâtiments anciens, ces bibliothèques ont dû à la fois trier sur place leurs collections de libre accès et leurs fonds en magasin où se trouvaient stockés, faute de place, des documents destinés aux espaces publics, retirer les ouvrages indésirables avant informatisation ou réinformatisation. Travail très lourd, mais finalement bénéfique, qui les a obligées à évaluer finement les collections existantes, tout en se situant dans un projet documentaire global qui leur permettait parallèlement de renouveler leurs fonds et de les organiser différemment.

► Cohérence et réseau

Quelles sont les grandes lignes de la démarche dont témoignent les BMVR, mais aussi tous ceux qui ont revu leur politique documentaire (souvent, mais pas toujours, les bénéficiaires de nouvelles constructions) ? Grosso modo, les objectifs s'ordonnent autour d'une recherche de la cohérence entre les fonds et entre les lieux. Ce qui n'est pas sans incidence sur ce que l'on décide au final d'éliminer. Avec le mouvement, qui maintenant s'accroît, vers une répartition thématique des collections, l'effort porte sur la mise en relation des différents supports et l'accentuation de leur complémentarité. Toutes les contraintes et les richesses du travail en réseau sont également présentes. Les bibliothèques de quartier, souvent disparates, implantées dans des environnements divers, accueillant des publics particuliers, ont une certaine propension à l'indépendance en matière de politique documentaire. Le recentrage est donc une tendance forte.

Pragmatiquement, quels en sont les effets ? Dans l'organisation du travail, on voit apparaître assez souvent de nouvelles fonctions de coordination, exercées par un cadre et parfois, en dernier ressort, par le directeur lui-même. On travaille de manière plus thématique : répartition des responsabilités documentaires par domaine (Troyes), mise en place de commissions mixtes (Marseille), affichage fort

de la notion de réseau dans les bibliothèques à implantations multiples (Dunkerque, La Rochelle, Marne-la-Vallée, Marseille,...). La "centrale" affirme son rôle traditionnel de coordonnateur par la mise en place, fréquente et souhaitable, d'une réserve centrale où sont stockés les derniers exemplaires des titres que l'établissement a décidé de conserver (Grenoble, Orléans, Toulouse, Valence...). Finalement, plusieurs bibliothèques font état, à l'issue de ces opérations d'élagage, d'une bien meilleure soudure entre les équipes, et d'une bonne réaction du public, en terme de dynamisme des prêts, mais aussi de compréhension de ce que cela représente, sous condition, bien sûr, d'une information à tous niveaux.

Dans la saine pratique du désherbage on notera enfin, pour y revenir plus tard, l'effet favorable des plans de conservation partagée des périodiques : ils permettent en effet aux bibliothèques d'éliminer sans état d'âme et avec cohérence des collections souvent importantes en terme de mètres linéaires et de qualité.

► Après le désherbage

Que deviennent les documents désherbés ? Les bibliothèques utilisent et conjuguent largement toutes les possibilités classiques : relégation en magasin, pilon, don et vente. Cette dernière option, qui semble susciter des craintes, tant de la part des bibliothécaires que des édiles, est probablement la moins populaire. Seules quelques bibliothèques (municipales) en ont l'habitude et se servent, à l'occasion, de l'argent récolté pour se constituer un pécule à destination d'un autre fonds (cédérom...). Le don à des pays étrangers dans le cadre de coopérations entre collectivités (pays de l'Est, mais surtout l'Afrique) est par contre de pratique courante.

Les formalités juridiques liées à la nécessaire désaffectation des documents éliminés continuent d'être, en général, assez mal remplies. La méconnaissance des règles, la peur des réactions de l'autorité de tutelle, expliquent probablement cet état de fait. Il n'est donc pas rare, lorsqu'on visite les établissements, de rencontrer des cartons stockés dans les magasins en attente de pilon, ou sur des ouvrages entreposés à destination d'associations ou de pays étrangers que l'on évacue plus ou moins discrètement sans les formalités requises. Une minorité de cas (comme la distribution au personnel de la collectivité territoriale des documents retirés de la bibliothèque, ou le don à des associations charitables susceptibles de revendre, le tout sans respect des procédures) créent parfois la surprise.

► Quelques aspects particuliers du désherbage en BDP

Les BDP prennent en charge à la fois le désherbage de leurs propres collections, et l'assistance au désherbage des bibliothèques de leur réseau, qui fait partie de leur activité de services. Elles font donc état d'une double exigence : la nécessité d'une rigueur dans la démarche, d'autant que le fonctionnement très collégial de ces établissements amène souvent plusieurs catégories de personnel à désherber les magasins sans toujours y appliquer la cohérence nécessaire ; le besoin de disposer d'arguments clairs et d'une méthode simple pour convaincre les dépositaires (et les élus) des petites communes d'élaguer et de renouveler leurs fonds. On ajoutera que bon nombre d'entre elles font de la formation au désherbage pour le réseau, et que plusieurs (Dordogne, Haute-Marne, Indre-et-Loire, Saône-et Loire, Savoie, Yvelines, etc) ont élaboré un vademecum sur le désherbage qu'elles distribuent au réseau.

Les problèmes de politique documentaire en BDP soulèvent les mêmes difficultés qu'en bibliothèque municipale : quel est l'équilibre souhaité des fonds, en fonction de quels publics, pour quels types de services ? L'évolution de la desserte des BDP que l'on observe ces dernières années amène les dépositaires à venir souvent renouveler leurs documents dans les locaux mêmes des bibliothèques départementales, d'où l'émergence de salles très semblables aux espaces de lecture publique des bibliothèques municipales, pourvus de fonds courants frais et actualisés, qui supposent un désherbage régulier.

Dans la foulée, certaines BDP ont choisi de constituer des fonds à rotation lente, susceptibles de servir de recours à leur réseau et qui font office de réserve centrale.

Enfin, on signalera une pratique parfois sujette à caution, qui consiste à effectuer des dépôts de longue durée dans les relais et bibliothèques du département. Pour que le dispositif soit utile, il faut que les documents déposés (des livres) ne soient ni trop nombreux ni trop paralysants, c'est-à-dire assez neufs et attractifs.

► Les bibliothèques universitaires

La problématique du désherbage se pose de manière bien différente en bibliothèque universitaire. Le cadre de départ n'y est guère propice : collections encore fragiles, qui n'ont pas toujours atteint la taille souhaitable quel que soit le domaine, mentalités universitaires peu favorables, culture de la conservation, difficultés inhérentes au manque de définition claire du désherbage, d'expériences probantes et formalisées.

L'arrivée en masse des étudiants dans les premiers cycles, consommateurs d'ouvrages en exemplaires multiples, le jeu des informatisations/réinformatisations qui supposent un tri préalable, mais aussi le manque de place atteignant les établissements ont suscité une évolution.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les sections fréquentées par les étudiants des premiers cycles et les fonds de libre accès appliquent un désherbage simple, fondé sur l'élimination des livres abîmés, le remplacement des anciennes éditions et des ouvrages indispensables, le retrait des manuels périmés en exemplaires multiples, la conservation d'au moins un exemplaire de chaque titre enlevé en magasin. On s'appuie alors sur l'examen de l'état des documents et les statistiques de prêt.

Pour le reste, les pratiques sont très dépendantes des locaux dont disposent les établissements. La marche vers la mise en libre accès des collections génère une translation continue des livres et surtout des années de périodiques depuis les salles de lecture vers les magasins. Le désherbage consiste essentiellement à reléguer en magasin les collections vieillissantes ou moins adaptées. Ce jeu de taquin régulier se réalise parfois en plusieurs étapes, avec un crochet d'une durée déterminée à l'avance dans des magasins proches des salles de lecture, avant de regagner un stockage définitif. Lorsque l'établissement a la possibilité de dégager des espaces de libre accès supplémentaires (extensions, constructions ou simple réaménagement), il réexamine ses critères et ses délais de mise à disposition (dix ans de périodiques au lieu de cinq, par exemple) et les transferts s'opèrent en sens inverse. L'évaluation tient compte de l'âge du document, du vieillissement de l'information et de l'usage.

Les bibliothèques universitaires relèguent donc beaucoup plus qu'elles n'éliminent. Elles ne pratiquent vraiment le désherbage suivi de retrait et d'élimination que si elles n'ont plus de place, ou dans des circonstances particulières, comme le traitement des dons. Les collections de recherche, délicates à désherber, sont rarement concernées par ce type d'opération.

Les documents retirés sont soit pilonnés, soit donnés (parfois aux étudiants, ou à des associations). Le don à des pays étrangers dans le cadre d'opérations universitaires est également pratiqué.

Dans tous les cas de figure, il est rare que les procédures juridiques de désaffectation soient suivies (alors qu'elles le sont probablement pour le reste du domaine public mobilier universitaire).

On assiste actuellement à un net regain d'intérêt pour la politique documentaire, ce qu'atteste la nomination de responsables transversaux pour les collections dans des sections "Affaires générales" renforcées. Les préoccupations qui poussent les bibliothèques sont de deux ordres. La première est de mettre en place une concertation entre les sections, qui peuvent être dispersées entre les campus, et avec les bibliothèques des autres unités documentaires de l'université, dont la variété et la disparité sont importantes. L'évaluation des collections, avec à la clef un plan de développement partagé, peut fournir une base de discussion objective, d'autant que les bibliothèques de composantes se trouvent bien souvent confrontées à de cruels problèmes de mètres carrés. La cohérence a aussi pour but le regroupement des moyens.

Car le renchérissement des coûts de la documentation, également lié à l'arrivée de la documentation électronique, est un autre motif de souci. Bien des bibliothèques universitaires ou spécialisées

viennent, dans les stages de formation, chercher une méthode pour *désélectionner* leurs abonnements de périodiques. La réflexion se porte aussi sur le jumelage des abonnements papier et électronique, rendu souvent obligatoire, pour le moment, par les éditeurs et fournisseurs. La situation est en pleine évolution. Tant que le choix est possible, faut-il continuer à stocker des collections sur papier stables, matériellement solides, mais dévoreuses de surface et lourdes à gérer ? Qui sera chargé de l'archivage des documents électroniques ? Si l'on passe au paiement à l'acte, la politique d'acquisition (et de désherbage) risque fort de changer radicalement de tournure.

► Points noirs, points de suivi

Outre le respect des formalités juridiques, un certain nombre de préoccupations demeurent. Le désherbage des collections en magasin n'est qu'à peine effleuré par les établissements, tant qu'il leur reste de la place. La question mérite pourtant d'être posée, et ce, dans tous les types de bibliothèques. Les établissements sont parfois, par exemple, embarrassés par des collections de la fin du XIX^{ème} siècle ou de la première moitié du XX^{ème}, d'allure vieillotte, difficiles à estimer et à trier. Il peut s'agir des fonds de BDP de première génération, qui ne sortent plus. Là aussi, de graves erreurs sont commises sous l'empire de la nécessité, faute de méthode et des instruments adéquats.

La carence de la conservation partagée, presque toujours complètement absente dans les domaines des monographies et des supports musicaux, est incontestablement une énorme faille dans la pratique sécurisée du désherbage. Un seul silo de conservation, d'obédience universitaire, existe en région parisienne et n'a pas fait école, malgré l'efficacité de sa démarche. On a déjà parlé des plans de conservation partagée des périodiques, qui progressent (ils sont une dizaine), mais ne couvrent pas encore toutes les régions ni toutes les variétés de périodiques, les périodiques morts notamment. Ils ne rencontrent pas non plus forcément la participation de tous les types de bibliothèques d'une région.

On notera cependant que les professionnels ont pris conscience de l'importance d'une politique de conservation partagée pour les ouvrages destinés à la jeunesse.

Enfin la formalisation du désherbage, tant du point de vue des grands principes (politique de désherbage intégrée à la politique documentaire) que de la manière pragmatique de procéder (qui fait quoi, à quel moment, avec quels critères) est tout juste amorcée. Il serait souhaitable –pour les établissements eux-mêmes, pour les autorités de tutelle, pour le citoyen qui paye impôt– de trouver plus souvent des politiques explicites.